



CTB

**AGENCE BELGE
DE DÉVELOPPEMENT**

RAPPORT ANNUEL 2010

**FINANCEMENT D'UN PROGRAMME
D'APPUI EN EXPERTISES
BDI0402111**

Table des matières

1 PRÉAMBULE	3
2 FICHE PROJET	4
3 RÉSUMÉ 6	
3.1 APERÇU DE L'INTERVENTION.....	6
3.2 POINTS SAILLANTS.....	6
3.3 LEÇONS APPRISSES ET RECOMMANDATIONS	7
4 EVOLUTION DU CONTEXTE.....	8
5 ANALYSE DE L'INTERVENTION.....	9
5.1 APPUI AU COMITÉ NATIONAL DE COORDINATION DES AIDES (CNCA).....	9
5.2 APPUI À L'ÉPISTAT	10
5.2.1 Exécution budgétaire	10
5.2.2 Leçons apprises et recommandations	10
6 SUIVI DES DÉCISIONS PRISES PAR LE COMITÉ DES PARTENAIRES	11
7 ANNEXES.....	12

1 Préambule

Le programme d'appui en expertises n'étant pas un projet/programme classique, le « template » mis à disposition pour la rédaction du rapport annuel ne se prête pas vraiment au rapportage spécifique à ce fonds. Pour cette raison, le modèle mis à disposition par le siège de la CTB a été librement interprété pour le cas présent.

2 Fiche projet

Nom abrégé	PAEX	Navision	BDI0402111	Phase	EXE
Bailleur	DGD	Financement	Art 5	Mode gestion	Régie
Début projet	11/02/2005	Durée projet		Fin projet	19/03/2012
Début CS	02/02/2005	Durée CS		Fin CS	19/03/2012

Secteur d'intervention (CAD) Multisectoriel
Ministère de tutelle Ministère du Plan et du Développement Communal

Objectif du programme

Comme spécifié dans la Convention spécifique, l'objectif du programme est de renforcer les capacités des institutions publiques du Burundi en appui aux secteurs prioritaires de la coopération au développement belge tels que définis d'un commun accord dans le programme indicatif de coopération ou en appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide.

Les expertises et appuis logistiques ont pour objectif le renforcement des capacités des institutions bénéficiaires pour leur permettre de jouer de manière plus efficace et efficiente leur rôle dans le cadre de leur mandat.

Les appuis visent à renforcer les Institutions bénéficiaires d'une part dans la définition et la mise en œuvre de leurs stratégies et politiques et, d'autre part, dans leurs processus de gestion afin d'améliorer :

- les systèmes de gestion financière
- les systèmes de gestion des Ressources Humaines
- les systèmes de planification et de suivi-évaluation
- les systèmes de gestion des marchés publics

Les appuis peuvent également concerner les Ministères transversaux qui sont responsables au niveau national du bon fonctionnement des finances publiques et de la fonction publique.

a) Expertise :

Il s'agit de la mise à disposition d'expertise auprès des Institutions retenues, pour des missions de courte et de moyenne durée. Ces expertises peuvent notamment appuyer:

- la rédaction des textes législatifs ou réglementaires ;
- la mise en place de processus de gestion adéquat ;
- la mise en place de procédures de contrôle interne et de gestion de la qualité;
- le rapportage technique et financier dans le cadre des programmes sectoriels ;
- la formation du personnel des institutions partenaires
- tout autre appui jugé nécessaire par les deux Parties.

La mise à disposition d'expertise comprend également les moyens nécessaires à son bon fonctionnement professionnel (transport, bureautique, frais de fonctionnement, etc).

La durée de l'expertise ne peut pas dépasser 24 mois.

b) Appuis logistiques :

Ces appuis logistiques vont toujours de pair avec un appui en expertise et servent d'appoint pour renforcer l'efficacité de l'expertise au sein de l'institution, le cas échéant, ils peuvent servir à organiser des séminaires pour favoriser les échanges et la capitalisation des compétences ou s'inscrivent dans le cadre d'une analyse institutionnelle accompagnant l'expertise. .

Sont exclus de ce financement la construction d'infrastructures, l'achat de véhicules au profit de l'Institution, ainsi que le paiement de leur maintenance et fonctionnement, les frais de fonctionnement de l'institution (y compris les frais récurrents de paiement de salaires ou d'autres indemnités).

Les appuis logistiques à l'Institution dans tous les cas ne peuvent dépasser 35% du financement d'une expertise et 25% de la totalité des financements disponibles.

Au maximum, vingt-cinq pour cent (25%) de la contribution belge au Programme peut être affecté au financement d'une expertise et d'un appui logistique adéquat en appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'Harmonisation et l'Alignement de l'Aide.

Groupes cibles :

Les Ministères et autres Organismes publics concernés par les secteurs prioritaires de la Partie burundaise sont les seuls à pouvoir bénéficier des ressources du Programme.

Budget : 4.010.000 euros

3 Résumé

3.1 Aperçu de l'intervention

Logique d'intervention	Efficienc	Efficacité	Durabilité
Objectif Spécifique	A	D	X

Budget	Dépenses totales année N (31/12/2010)	Solde budget	Taux d'exécution
4.010.000	1.294.636,20	2.715.363,80	32%

3.2 Points saillants

1) En mars 2010, une nouvelle Convention Spécifique a été signée pour le Fonds d'expertise, désormais intitulé « Programme d'appui en expertises – PAEX ». Parmi les grands changements relatifs à cette nouvelle Convention Spécifique, l'on peut soulever :

- un nouveau système de transmission des requêtes (Ministère du Plan -> Ministère des Relations -> Ambassade de Belgique)
- une provision pour des appuis logistiques en marge de l'expertise (35% maximum du budget de l'expertise)
- un pilotage assuré par le Comité des Partenaires (et non plus la SMCL)

2) Durant l'année 2010, deux expertises étaient en cours, à savoir l' « Appui au Secrétariat permanent du CNCA » (jusque fin 2012) et l' « Appui au Service épidémiologique et statistiques du Ministère de la Santé » (le contrat de l'expert international est venu à échéance le 30/11/2010 et le contrat de l'assistant technique national en informatique prendra fin le 21 janvier 2011, clôturant ainsi définitivement l'expertise).

L'année 2011 devrait voir le démarrage de 6 nouvelles expertises et l'arrivée de 4 nouveaux experts.

- Appui au Ministère des Finances publiques
- Appui au Ministère de la santé via une expertise en financement basé sur la performance (FBP)
- Appui à la réforme de la fonction publique auprès du 'Bureau de l'Amélioration des Structures de l'Administration Publique
- Appui à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)
- Expertise à court terme « formation – action a la planification et au chiffrage du PNIA et du PAPSAN » au bénéfice du ministère de l'agriculture et de l'élevage (consultance)
- Appui au Fonds Commun Education (consultance)

A l'heure actuelle, compte tenu des dépenses et des engagements prévus, le solde du PAREX est de 154.760,19 euros. Ce solde n'est pas suffisant pour réaliser de nouveaux engagements pour de nouvelles expertises ou pour assurer la prolongation de certains experts.

3.3 Leçons apprises et recommandations

La gestion du PAREX a souffert durant l'année 2010 d'un manque de suivi rapproché. En effet, faute de RH dévolue entièrement à ce suivi, il n'a pas été possible d'appuyer correctement les experts actifs sur le fonds d'expertise (rapportage, suivi rapproché de leurs actions, etc).

Cette situation risque de se répéter durant l'année 2011 si la problématique d'une RH supplémentaire n'est pas résolue.

Il est dès lors indispensable qu'une RH soit recrutée sur le PAREX afin de faire un suivi rapproché des experts et de les appuyer, d'élaborer un manuel de procédures, de susciter les requêtes, de contribuer à l'élaboration des termes de référence et du Cahier Spécial des Charges etc.

Parallèlement, il serait intéressant de réfléchir à des solutions concernant la gestion comptable et logistique du Fonds d'expertise qui si elle doit entièrement être prise en charge par le personnel de la Représentation (gestion de 5 experts internationaux en 2011 !) risque d'être particulièrement lourde.

4 Evolution du contexte

Suite à la signature de la nouvelle Convention spécifique (voir supra), plusieurs changements ont été introduits dans la gestion du Fonds. Ainsi :

Circuit des requêtes :

Les institutions publiques concernées adressent leurs requêtes d'expertise et d'appui logistique auprès du Ministère du Plan et de la Reconstruction qui demande au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération internationale de le soumettre par note verbale à l'Ambassade qui se prononce sur la requête après concertation avec le Représentant Résident de la CTB. L'Attaché notifie ensuite sa décision au Ministère du Plan et de la Reconstruction avec copie à l'Organisme public demandeur et au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale. En cas de décision positive, la copie de la lettre d'approbation envoyée à la CTB vaut autorisation d'exécution.

Dès approbation de la requête par l'attaché, et tenant compte des observations formulées par l'ensemble des partenaires, la CTB est chargée, en étroite collaboration avec l'institution publique du partenaire, de finaliser les termes de référence de l'expertise demandée.

Les TdR seront ensuite transmis pour information à tous les membres du Comité des Partenaires

Dans le cas où la finalisation des TdR nécessiterait un appui externe, son coût peut être imputé à charge du Fonds de Formulation de la CTB.

Sur la base des TdR, la CTB est responsable de l'engagement de l'expert national et/ou international, de la passation et de la gestion des contrats et des marchés publics (gestion en « régie »). La CTB veille tout particulièrement à impliquer au plus possible, l'institution requérante dans les procédures de recrutement et de sélection de l'expert (critères de sélection, établissement de short list, interviews, délibérations, etc).

Organe de pilotage :

Afin de favoriser d'une part le partenariat et l'appropriation du Programme et d'autre part la cohérence des appuis financés avec les interventions prévues dans le cadre du PIC, le pilotage, le suivi et l'évaluation du programme sont confiés au Comité des Partenaires.

A ce titre, le Comité des Partenaires :

- Effectuera le contrôle de l'utilisation du Programme
- Evaluera les résultats des expertises financées par le Programme
- Introduira les demandes de réalimentation du Programme

5 Analyse de l'intervention

5.1 Appui au Comité National de Coordination des Aides (CNCA).

Activités réalisées.

- Elaboration et validation du calendrier de travail du Groupe de Coordination des Partenaires
- Actualisation du Plan d'Action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et de l'Agenda d'Accra
- Préparation du Plan d'Action 2011-2013 et mobilisation des financements pour sa mise en œuvre
- Contribution au développement d'un Code de Conduite sur la Transparence de l'Aide
- Suivi et assistance aux groupes de concertation sectorielle.
- Renforcement des capacités du Secrétariat Permanent du CNCA

5.2 Appui à l'Epistat

Cet appui s'est clôturé en novembre 2010. Il a permis de :

- Élaborer un programme de renforcement des compétences du personnel
- Démarrer et enrichir la présentation des rapports de surveillance de routine.
- Concevoir un manuel de procédures de remplissage des registres des centres de santé
- Élaborer un guide de référence pour les agents des centres de santé par des fiches simplifiées de dépistage et de diagnostic de 11 nouvelles pathologies
- Confectionner un manuel de procédures de remplissage des rapports mensuels au niveau des centres de santé
- proposer un logiciel de gestion de l'information sanitaire (logiciel GESIS) et son manuel d'utilisation.

5.2.1 Exécution budgétaire

L'exécution budgétaire a été de 100% après prolongation.

5.2.2 Leçons apprises et recommandations

Les attentes des services vis-à-vis de cette expertise étaient trop importantes. Les besoins subsistent, c'est ainsi qu'une nouvelle requête a été introduite par le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida en vue du renforcement du Système National d'Information Sanitaire dont la formulation débute dans un proche avenir.

6 Suivi des décisions prises par le Comité des partenaires

Lors du Comité des partenaires spécial de novembre 2010, il a été proposé qu'une réflexion soit menée sur la fusion du Fonds d'études et du Fonds d'expertise qui présentent des similitudes au niveau des modalités de gestion et d'exécution. Une discussion et une réflexion devraient avoir lieu le plus rapidement possible durant le premier trimestre de 2011 concernant l'élaboration d'un échange de lettres en vue de constituer ce fonds unique.

Ce même échange de lettres devrait également prévoir une réalimentation du PAREX, puisqu'en l'état actuel, il n'est pas possible de procéder à de nouveaux engagements, ni même à la prolongation du contrat des experts.

Le Comité spécial des partenaires s'est également accordé sur la nécessité d'une réflexion sur une meilleure gestion du Fonds, ce qui devra apparaître comme l'un des grands chantiers de 2011 si le recrutement d'une ressource humaine supplémentaire est accordé.

7 Annexes

Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »



BD0402111-Budget
vs Actuels.pdf

Planification opérationnelle Q1-2011

PLANIFICATION OPERATIONNELLE DES ACTIVITES Qn
(situation du: 10 janvier 2011)

Activités	Tâches/Sous-activités	Timing des tâches/sous-activités												Responsable	Etat d'exécution cfr Qn-1 (PREP/COURS/FIN/ANNUL)	Commentaires/Risques liés à la tâche/sous-activité	
		m1	m2	m3	m4	m5	m6	m7	m8	m9	m10	m11	m12				
Appui au CNCA																	
		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				
Appui au Ministère des Finances publiques																	
ATI	Arrivée de l'AT au Burundi				x	x											
Logistique	Achat véhicule Equipement IT et fournitures de bureau		RED		x	x	x	x	x	x	x	x	x		REP AT + REP		
Appui au Ministère de la santé via une expertise en financement basé sur la performance (FBP)																	
ATI	Arrivée de l'AT au Burundi		x														
Logistique	Achat véhicule Equipement fournitures de bureau			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		REP AT + REP		Question de la localisation de l'e
Appui à la réforme de la fonction publique auprès du 'Bureau de l'Amélioration des Structures de l'Administration Publique																	
ATI	Sélection de l'ATI Recevoir l'agrément Arrivée de l'AT au Burundi	x			x	x									HQ	Cours	
Logistique	Achat véhicule Equipement IT et fournitures de bureau		RED				x	x	x	x	x	x	x		REP AT + REP		
Appui ARMP																	
ATI	Sélection de l'ATI Recevoir l'agrément Arrivée de l'AT au Burundi				x	x		x							HQ		
Logistique	Achat véhicule Equipement IT et fournitures de bureau		RED								x	x	x	x	REP AT + REP		
Expertise PNIA-PAPSAN																	
Consultance	Mission		x	x		x	x								Edwin		
Consultance 1 Consultance 2																	
		x	x ATT	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		ED		

